Image not found or type unknown

récupérer sa caution après la date limite

Par **chaton8532**, le **18/03/2009** à **11:39**

Bonjour,
J'ai un problème concernant mon ancien logement, ma caution devait être rendue au plus tard le 9 mars, nous sommes le 18. J'ai appelé le propriétaire qui me dit qu'il doit déduire des frais d'entretien de l'appartement, sans m'en avoir fournit les justificatifs, et me parle de frais de déchetterie concernant un tapis laissé sur place qui n'est pas à moi. Peut il en toute impunité me déduire la totalité de ma caution sans preuve ? Quel recours puis je avoir dans ce cas (et sachant que je n'ai toujours rien reçu)?

Merci de votre réponse

Par **patinette**, le **18/03/2009** à **15:40**

contactez l'ADIL c'est gratuit et trés sérieux il existe des permanences soit en mairie ou dans leurs locaux, vous trouverez leur coordonnée dans les pages jaunes

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés